

Quel est le rôle du propriétaire d'une fosse septique ?

Le propriétaire d'une fosse septique doit permettre à l'entrepreneur officiel de faire la vidange et lui donner accès à son terrain. Veuillez respecter les consignes suivantes, au plus tard le jour précédant la vidange.

1. Dégagez les deux (2) couvercles de votre fosse septique en laissant un espace libre d'au moins 15 cm (6 pouces) de plus large et de plus profond que le couvercle. Retirez les vis qui retiennent les couvercles de plastique, le cas échéant. Vous n'avez pas à lever les couvercles, l'entrepreneur se charge de les ouvrir et de les refermer.



2. **Identifiez clairement l'emplacement** de l'installation septique à l'aide d'un piquet ou d'un autre marqueur afin de faciliter son repérage.
- 
3. Si vous possédez un système de **type Bionest muni d'une pompe**, veuillez aviser la municipalité (819-826-3555). La pompe devra être débranchée avant la vidange. Un écriteau devra être laissé près de la fosse pour indiquer que la pompe est hors tension.
 4. Pour une installation septique munie d'un **préfiltre**, l'entrepreneur pourra le nettoyer lors de la vidange si vous laissez un boyau d'arrosage à proximité.
 5. Le terrain autour de la fosse septique doit être **exempt de tout obstacle** : ornements, jouets, etc.
 6. Le **site doit être sécuritaire et accessible** (chien attaché, clôture déverrouillée etc). Le numéro de l'immeuble doit être visible à partir de la voie publique.
 7. Une **aire de servie destinée à recevoir le camion-vacuum** doit être localisée à 40 mètres (131 pieds) ou moins de l'installation septique et avoir un dégagement minimal pour laisser passer le camion. Dans certains cas, une route peut servir d'aire de service. Si plus de 30 mètres (100 pieds) de boyaux sont requis, veuillez communiquer avec nous.

Attention : Vous avez l'obligation de dégager les couvercles de la fosse à la date indiquée par la municipalité. Des frais de 100 \$ pourraient vous être facturés si le camion doit retourner une deuxième fois pour procéder à la vidange.